
LETTRES AUTOGRAPHES

DE

MOHAMMED MANAMANNI

BEY DE CONSTANTINE

DE 1824 A 1826

L'historien des beys de Constantine, mon collègue et ami M. Vayssettes, nous a donné la biographie très-détaillée de Mohammed bey Manamanni qui gouverna la province de l'Est, du mois de décembre 1824 à la fin juillet 1826.

C'était, dit-il, un vieillard décrépît, à vues étroites, sans force et sans intelligence qui ne s'était fait remarquer jusque-là, dans des fonctions secondaires, que par une incapacité notoire. La position inespérée à laquelle il fut promu et qu'il devait sans doute à quelque intrigue de cour, sembla porter une dernière atteinte à ses facultés intellectuelles. Il laissa son khalifa Mahmoud, homme sans probité et d'une cupidité déshonorante, se livrer à des exactions de tout genre. La justice était rendue à prix d'argent, les amendes frappaient indistinctement l'innocent et le coupable, les arrestations arbitraires se multipliaient et les prisonniers ne recouvraient leur liberté qu'en payant de grosses rançons.

Les deux lettres authentiques dont on va lire la traduction confirmeront les renseignements déjà publiés par M. Vayssettes; elles prouveront surtout la décadence dans laquelle tomba la

province la plus prospère de l'Algérie, du jour où elle fut confiée à un bey imbécile, abandonnant l'administration du pays à un lieutenant prévaricateur et aux mœurs dissolues.

Traduction. — 1^{re} LETTRE.

A Hussein Pacha :

« Votre fils et le nôtre, le khalifa Mahmoud, se rend auprès de Votre Haute Seigneurie pour lui présenter ses hommages respectueux. Il part avec la colonne de troupes victorieuses, emportant la Lezma, ainsi que les redevances coutumières et les animaux de main (chevaux ou mulets), le tout au complet et selon l'usage consacré par le temps. Que cela vous parvienne et vous trouve en paix et félicité.

« J'expose à Votre Altesse que je suis un vieillard, consacrant tous mes efforts et mon énergie au service du gouvernement. Il est donc de mon devoir de vous signaler ce que Dieu m'a permis de voir sur la situation de la province et des populations qui l'habitent.

« Je m'occupe de vos intérêts avec une ardeur telle, que je n'en dors ni nuit du jour, et que je ne puis ni boire ni manger, si ce n'est de temps à autre. Je ne cesse de me remémorer et de songer à ce qui peut me mettre à l'abri de votre mécontentement et me conserver vos faveurs. Vous n'ignorez point la situation de la province, combien peu elle est cultivée, la misère de ses habitants et le bas prix où sont tombées toutes les choses qui se vendent ou s'achètent. C'est au point que nous étant concertés pour vendre des bœufs dont nous disposions, on n'a pu en retirer que trois réaux boudjous (5 fr. 40) par tête. Et cela au vu de témoins et malgré tous les efforts que j'ai déployés (pour obtenir un meilleur résultat) de nuit comme de jour, me privant de sommeil et de nourriture et en mettant tout le monde à l'œuvre.

« Dieu, Très-Haut, prendrait ma défense, si on me soupçonnait de chercher à acquérir à mon profit, maison, jardin, bou-

tique ou autres immeubles, comme l'ont fait les beys, mes prédécesseurs ; ou bien que je thésaurise en amassant de l'argent ou des dinars.

« O Monseigneur, croyez-bien que si j'en avais la possibilité, je voudrais qu'un réal se multipliât en cent, afin que par cela même je n'aie pas à rougir de cet état déplorable. Telle est la volonté de Dieu ; la misère, comme la fortune et la prospérité d'un pays, viennent de Dieu.

« Si vous le jugez à propos, faites faire une enquête sur l'état de votre province ; interrogez chacun sur cette situation. Nous avons à percevoir une somme de 6,700 réaux d'amende de Ben Kara ; j'aurais voulu vous envoyer cet argent en totalité en même temps que le denouche, mais j'ai éprouvé des difficultés telles pour compléter cette somme, que je vous prie de la mettre à ma charge, et de me considérer moi-même comme le débiteur...

« Mohammed bey.

« 7 Rabiâ tanî 1241.

« 19 novembre 1825. »

2^e LETTRE.

A Hussein Pacha.

« Je porte à votre connaissance que le khalifa Mahmoud a fui à mon insu de Constantine, pendant la nuit de mercredi, 5, du mois de Ramadan. Déjà, précédemment, je vous avais signalé toute sa conduite qui n'a pas cessé d'être la même durant le mois de Châban ; enfin en Ramadan, il s'est présenté à moi sentant l'odeur du vin ; tous ceux qui assistaient, Turcs ou Mekhazni, s'en sont aperçus. Le premier, le second et le troisième jour de Ramadan je l'ai fait appeler. « Tu ne crains donc pas Dieu, lui ai-je dit, de boire ainsi pendant le mois sacré, et de donner à la population le spectacle scandaleux d'un haut fonctionnaire qui s'enivre en Ramadan. »

« Je n'ai pas peur de Dieu m'a-t-il répondu. — Mais tu es cependant musulman, ai-je ajouté ; — et *de sa langue* il a dit : « Non, je ne suis pas musulman ! »

« Que Dieu nous préserve de ces blasphèmes ! Je vous affirme, au nom de Dieu, que depuis qu'il est revenu d'auprès de vous, sa conduite a été extrêmement irrégulière, déloyale et désordonnée. Il n'obéissait à aucun de mes ordres, notamment à celui de payer ses dettes.

« Sorti de chez moi, il est rentré dans sa maison. Les blasphèmes qu'il avait proférés ont été bientôt connus de tout le monde, et chacun s'est indigné de son attitude devant Dieu ; de le voir boire ainsi, ostensiblement pendant le mois du jeûne, et d'afficher son opprobre en public. D'après l'affirmation de témoins, il est parti (de chez lui) entre le coucher du soleil et l'heure du souper, et j'ignore où il a pu aller.

« Tous les eulema connaissent sa conduite, et ont écrit la déposition de diverses personnes témoins de ses actes et qui ont senti l'odeur alcoolique qu'il exhalait. Si on ne s'était pas tant pressé en recueillant par écrit les témoignages le concernant, un nombre considérable d'autres gens auraient encore déposé contre lui.

« Quant à moi, je suis votre esclave et votre serviteur, je vous rends compte de tout ce qui survient ; mais je vous jure, par Dieu sublime et par votre tête que Dieu conserve, que je ne vous rends compte que de ce qui a eu lieu, en supprimant même certains détails, au lieu d'exagérer les faits ; je ne saurais vous dire que la vérité et ne rien vous cacher.

« Mahmoud n'a pas à se plaindre de moi, c'est moi, au contraire, qui ai à me plaindre de lui, ainsi que vous pouvez vous en assurer auprès de tout le monde. Dieu lui tiendra compte de ses actes. Quant à moi, je suis votre esclave et votre serviteur, et je vous rends compte des faits. Salut.

« Mohammed bey.

« 5 de Ramadan.

« 13 avril 1826. »

P. S. — Si je n'avais pas eu peur de vous, je l'aurais fait arrêter ; mais je ne puis contrevenir à vos ordres : il faut faire ce que veut le maître, accomplir les choses selon sa volonté. L'appréciation vous appartient ; mon rôle, à moi, est de ne rien vous cacher de ce qui arrive. »

Manamanni ayant annoncé en 1826 que les caisses de son trésor étaient à peu près vides, fut mandé à Alger, destitué et interné à Koléa. Il mourut une dizaine d'années après notre débarquement.

L. Charles FÉRAUD,
Interprète principal de l'armée.
